

Développer son attractivité via les réseaux sociaux

Fiche technique

Secteurs

Tous secteurs

Public

Directeurs et fonctions RH de structures de moins de 50 salariés concernés par la problématique

Durée

Maximum 2 jours / Maximum 14 heures

Organisme de formation

☞ INTERACTIONS GROUPE

Date limite d'inscription

13/04/2022

Lieux & dates

☞ Groupe 1

Distanciel de 11h à 14h

Le 3 mai 2022

+ Le 11 mai 2022

+ Le 31 mai 2022

+ Le 14 juin 2022

☞ Groupe 2

Distanciel de 11h à 14h

Le 4 mai 2022

+ Le 13 mai 2022

+ Le 1er juin 2022

+ Le 17 juin 2022

Intervenant

☞ Germain CHITTARO

Contexte

Plusieurs enquêtes réalisées par l'OPCO Santé auprès des structures de moins de 50 salariés, ont mis en évidence des attentes fortes et des besoins de formation notamment autour de la marque employeur et de la communication.

En effet, les dirigeants associatifs des petites structures ne savent pas comment développer leur marque employeur. Pourtant ils sont conscients que la question de l'attractivité de leur association, que l'image qu'elle donne à ses salariés et à ses futurs salariés peut aider à lever certains freins à l'embauche.

La manière dont un employeur communique sur lui-même en vue d'attirer des candidats, de les fidéliser et de les motiver est déterminante. Il est important de communiquer de façon différente pour développer son attractivité.

Les réseaux sociaux sont un canal de communication et d'auto-promotion qui sont à envisager.

Objectifs

- ☞ Définir une stratégie de communication propre (s'auto-diagnostiquer, identifier ses éléments différenciant, sa vision cible, et mettre en place un plan d'action)
- ☞ Appréhender l'animation des principaux réseaux sociaux pour promouvoir son activité et la valoriser.
- ☞ Gérer et faire vivre les supports de communication au quotidien

Prérequis

Pas de prérequis

Contenu